

Journal municipal de

Rougemont

JUIN 2024
volume 28
numéro 6

Chers citoyennes et citoyens,
Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous livrer le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Rougemont. Ce document vous fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. De plus, celui-ci sera diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le Conseil.

Faits saillants des états financiers 2023

Les principaux investissements pour 2023 sont de l'ordre de 890 300\$ (dont 510 643\$ ont été reçus en subvention), parmi les projets réalisés, notons :

- Rénovation du 11 chemin de Marieville et remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville
- Remplacement de matériel informatique et de communication
- Achat d'immobilisations pour le service incendie
- Achat de deux véhicules dont un 100% électrique
- Mise à niveau du puits Bessette
- Réalisation du gym urbain (projet gagnant du budget participatif)
- Remplacement du puits Vadnais II (en cours)
- Aménagement du stationnement du Centre des loisirs (en cours)

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers de l'année 2023 ont été audités par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, dont le Sommaire sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sommairement, pour l'année 2023, la Municipalité a enregistré des revenus de fonctionnement de 4 532 800 \$ et des charges

(après le calcul des éléments de conciliation fiscal) de 4 528 323\$, laissant un excédent de fonctionnement de l'exercice de 4 477 \$.

Le surplus accumulé général, non affecté à des postes particuliers, s'élevait au 31 décembre 2023 à 258 889 \$. La municipalité dispose également de surplus affectés, pour un montant de 848 540\$, surtout au niveau des eaux usées (665 143\$), pour des situations imprévues ou de futurs investissements. La Municipalité a aussi un fonds de roulement de 460 000\$, dont un montant de 359 217\$ est engagé au 31 décembre 2023 pour divers projets d'investissement antérieurs.

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme s'élevait à 2 773 700 \$, de ce montant, la municipalité recevra 842 411\$, en subvention.

Conclusion

Sachez que, tant le conseil municipal que l'administration municipale travaillent dans le but d'offrir, aux citoyens de Rougemont, les meilleurs services au meilleur coût. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier les membres du conseil de leur implication et saluer le travail de l'équipe municipale.

En terminant, je me permets de vous rappeler, chères citoyennes, chers citoyens, que vous êtes toujours les bienvenus aux séances du Conseil municipal afin de vous exprimer, poser vos questions ou simplement vous tenir au fait de la vie municipale.

Guy Adam, maire

Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction & communications

Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétraud**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Services techniques, urbanisme et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca | poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca | 450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi

Édifices municipaux



Bibliothèque Guy-Fréreau

839, rue Principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270, La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224



Caserne 53,
63, chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

www.rougemont.ca

Vous pensez rénover cet été? Sachez qu'un permis est nécessaire pour la majorité des travaux à effectuer. Lorsque vous désirez obtenir un permis, vous devez tout d'abord remplir le formulaire de demande de permis. Celui-ci se trouve sur notre site internet www.rougemont.ca, sous l'onglet *Formulaires*. Lorsque complété, vous pouvez le faire parvenir à monsieur Stéphane Bibeault, responsable de l'urbanisme, à urbanisme@rougemont.ca. Prenez note que le permis n'est pas émis automatiquement lorsque vous présentez une demande. Certaines vérifications doivent être effectuées, c'est pourquoi il est important de faire une demande de permis d'avance et d'attendre que celui-ci vous soit octroyé avant de débiter les travaux.

D'ailleurs la saison estivale amène une forte demande.

Prévoyez un délai de trois semaines pour l'obtention d'un permis.*

* Selon le type de demande, ce délai peut atteindre sept semaines.

Responsable de l'urbanisme, monsieur Stéphane Bibeault,
au 450-469-3790 poste 233 urbanisme@rougemont.ca



Inscription catéchèse

Rencontre de catéchèses pour jeunes.

10 rencontres de septembre à avril.

Lieu: au sous-sol de l'église de Rougemont.

Heure et date: à déterminer.

Inscription pendant les heures de bureau de la paroisse.

Téléphone : 450-469-2303 à la secrétaire ou Chantal Morin.

Par courriel: fabriquederougemont@videotron.ca

Âge requis : 8 ans en juin 2024



HORAIRE

des Jeux d'eau

DU 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

À TOUS LES JOURS
sauf exception

de 10H00 à 19H00

L'horaire peut varier lors de périodes d'économie d'eau potable. Merci de votre compréhension!

Bureau municipal

FERMÉ En raison de la Fête nationale du Québec, le bureau **sera fermé le lundi 24 juin 2024.** De retour le mardi 25 juin. Bonne St-Jean-Baptiste à tous!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 juillet 2024 à 20h

à la Mairie, 61 chemin Marieville



COLLECTE DE VOLUMINEUX

Du 8 au 12 juillet 2024

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

Date limite pour s'inscrire 30 juin 2024

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC. Veuillez laisser vos encombrants en bordure de la rue jusqu'à leur collecte.



Ligne Info-Collectes

450-693-2326

infocollectes@mrcrouville.qc.ca



Bravo aux finissants 2024!

Le Conseil municipal tient à féliciter tous les finissants 2024 et à souhaiter bonnes vacances aux élèves qui terminent l'école dans quelques jours!

D'ailleurs, lors du Gala Méritas de l'école secondaire PGO, le Conseil municipal a remis une bourse de 150\$ à Florent Noiseux, un étudiant de Rougemont.

Félicitations et bonnes vacances à tous!

Païement des taxes municipales

2^{ème} versement - 13 juin 2024

Modes de paiement du compte de taxes

VIREMENT BANCAIRE

Avec votre institution financière

(si celle-ci le permet)

En ligne, au comptoir ou au guichet. Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

Par la poste ou dans la boîte aux lettres à la Mairie

Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont, 61 ch. Marieville Rougemont J0L 1M0

À la Mairie

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture : Lundi au jeudi: de 8h30 à 12h et 13h à 16h30 et le vendredi: de 8h30 à 12h.



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 11 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel que soumis.

Présentation et dépôt des états financiers 2023

M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de réaliser les audits de la municipalité, fait la présentation du rapport financier au membre du conseil et au public présent dans la salle.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2023 sont déposés et seront rendus disponible sur le site web de la municipalité.

Une copie du Sommaire de l'information financière consolidée a été rendue disponible aux citoyens présents dans la salle et sera mis en ligne sur le site web de la municipalité.

Monsieur Jean-Yves Trottier quitte la séance après la présentation des états financiers et avoir répondu aux questions du conseil municipal et du public.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 3 juin 2024 au montant de 58 988.72\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 3 juin 2024 pour un montant total de 432 481.19\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 avril au 25 mai 2024 au montant de 66 013.17\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS



Adoption du règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'événements spéciaux en plein air à caractère musical ou sonore, et qui attirent de nombreux participants, est susceptible de constituer une source de nuisances et d'inconfort pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces activités doit être encadrée pour en assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE qu'il s'agit d'activités économiques dans le domaine récréatif, culturel ou communautaire qu'il y a lieu d'assujettir à un permis afin d'en contrôler le nombre et les effets sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les articles 2, 4, 6, 9, 59 et 62 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 6 mai 2024 et que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du la même date ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Achat d'une camionnette F-150 Lightning Pro

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de remplacer la camionnette servant pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci environnemental, la municipalité a choisi de se tourner vers un véhicule 100% électrique;

CONSIDÉRANT QUE Ostiguy Ford Inc. a soumis un prix pour l'acquisition d'une camionnette F-150 Lightning Pro 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a les sommes nécessaires pour l'acquisition de ce véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de :

- Autoriser l'achat d'une camionnette Ford F-150 Lightning Pro 2024 chez Ostiguy Ford Inc. au montant de 65 990.42 \$ incluant les taxes et les subventions gouvernementales;
- Autoriser une dépense supplémentaire de 5 000\$ pour les accessoires nécessaires au véhicule (flèche de signalisation, protections intérieure et extérieure, lettrage, etc.);
- Payer les présentes dépenses au fonds de roulement de la municipalité, remboursable sur une période de 7 ans;
- Mettre en vente la camionnette GMC à l'encan et affecter la somme au remboursement de la présente dépense.

Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 26 au 28 septembre prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser la participation de deux élus ainsi que de la directrice générale au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités et de payer toutes les dépenses s'y rattachant.

Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPAES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide

financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Rougemont approuve les dépenses d'un montant de _____ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

TECQ 2019-2024 – Demande de report exceptionnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une programmation de travaux comprenant la mise en place du puits Vadnais III (en remplacement du puits Vadnais II);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a accepté la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réalisation du nouveau puits sont en cours et qu'à ce jour, le forage dudit puits est réalisé et que l'essai de pompage est prévu dans la semaine du 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'essai de pompage, la municipalité doit s'adresser au Ministère de l'Environnement afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la construction et la mise en place du nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont inconnus et que les travaux à réaliser ne pourront l'être durant la saison froide et seront donc réalisés au printemps 2025;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la TECQ 2019-2024 prévoient que les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de demander au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'autoriser exceptionnellement la Municipalité de Rougemont à reporter

la date de fin de travaux de la TECQ 2019-2024 au 31 décembre 2025, compte tenu des délais d'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la complexité des travaux à réaliser. En contrepartie, la Municipalité s'engage à réaliser promptement les travaux suite à la délivrance du certificat d'autorisation et effectuer la reddition de compte dès que ceux-ci auront été réalisés.

Embauche des employés de camp de jour – Été 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organise un camp de jour durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour d'été, aux salaires et conditions préalablement définis :

Camille Sirois	Charles Dufour	Camille Paquette	Félix Ostiguy
Amélia Morin	Marie-Anne Dufour	Maylika Robichaud	
Samuel Hernandez	Pierre-Olivier Brault	Maïa Anctil	
Eli Meunier	Juliane Bourdeau	Justine St-Roch	Ariane Anctil
Leïla Desroches	Adam Labbé	Charly Théberge-Martin	
Ophélie Desgroseillers			

Démission d'un pompier

Le conseil prend acte de la démission de Patrick Doyle à titre de pompier temps partiel.

Fin de probation d'un pompier

Considérant son déménagement dans une autre municipalité, le conseil met fin à la période de probation de Richard Jr. Robert.

Dérogation mineure – 466, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Ferme Magenta S.E.N.C., représentée par M. Jean-François Lussier, à l'égard de permettre l'aménagement d'un terrain disposant d'une largeur à la rue de plus de 21,00 mètres avec trois (3) entrées charretières au lieu de deux (2), tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soulevé certains enjeux de sécurité quant à l'accès à son terrain lors des périodes de grande affluence (saison de la cueillette des pommes et les Week-Ends Gourmands), notamment par la présence à proximité de l'intersection avec le chemin de Marieville ainsi que de l'entrée du Verger de l'Abbaye;

CONSIDÉRANT QU'afin de palier à ces enjeux, le requérant souhaiterait aménager un stationnement disposant d'une entrée et d'une sortie distinctes;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné est mitoyen avec l'emprise de la rue Principale à deux endroits différents, le premier, situé à la gauche du terrain du 470, rue Principale, sur une largeur de 38,44 mètres et le second, situé à la droite du même terrain sur une largeur de 55,33 mètres;

CONSIDÉRANT QUE prises individuellement, chacune de ces parties de terrain dispose de la largeur minimale requise de 21,00 mètres pour accueillir deux entrées charretières et qu'à cet effet, la dérogation n'est pas apparente sur le terrain, mais uniquement sur un plan;

CONSIDÉRANT QUE le terrain dispose déjà de deux accès à la rue Principale, chacun situé de part et d'autre de la résidence du 470, rue Principale, laquelle ne fait pas partie de la propriété du requérant;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise uniquement la partie du terrain située à la droite de la résidence du 470, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des entrées serait fait conformément à la réglementation applicable, le nombre total d'entrées constituant le seul élément dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu que suite à l'analyse du dossier, le conseil municipal refuse la présente demande de dérogation mineure puisqu'il considère qu'une entrée supplémentaire causerait encore plus de risque au niveau de la sécurité, tout en perturbant la fluidité de la circulation déjà difficile durant la saison des pommes.

PIIA – 1292, rang Double – Rénovations extérieures (fenêtres)

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Alain Pinette, à l'égard de travaux de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement de l'ensemble des fenêtres du mur de façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de remplacement, faites de PVC de couleur blanche avec carrelage, seraient de mêmes dimensions que les fenêtres qu'elles remplacent et seraient dans les mêmes ouvertures;

CONSIDÉRANT QUE les trois fenêtres de l'étage seraient d'un seul battant afin de respecter les dimensions exigées pour une fenêtre devant servir d'issue dans une chambre à coucher;

CONSIDÉRANT QUE les deux fenêtres du rez-de-chaussée seraient composées de trois battants, soient une section centrale fixe et deux battants latéraux mobiles;

CONSIDÉRANT QU'environ un bâtiment sur deux dans le secteur dispose de fenêtres blanches avec carrelage;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au

conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de permettre l'émission du permis de rénovation lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 1110, rue Principale – Rénovations extérieures (revêtement de toiture)

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Daniel Masse, représentant A. Lassonde inc., à l'égard de travaux de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant, composé de bardeaux d'asphalte de couleur brune serait complètement retiré;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement serait composé de tôle métallique prépeinte Héritage à vis cachées de couleur Brun Noyer;

CONSIDÉRANT QUE les toitures des autres bâtiments du secteur présentent un assortiment de revêtements de bardeaux d'asphalte et de tôle métallique;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de permettre l'émission du permis de rénovation lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Réglementation municipale

PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou démontables, constituent un risque considérable de noyade chez les jeunes enfants.



En 2021, le **règlement provincial** sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié afin d'augmenter la sécurité et ainsi prévenir les accidents.

Nous vous invitons à consulter le document concernant la réglementation des piscines résidentielles sur notre site internet www.rougemont.ca sous l'onglet

Règlements municipaux et permis. Sachez que la municipalité se doit de faire un inventaire des piscines sur le territoire.

C'est pourquoi monsieur Félix Gougeon, inspecteur municipal, circulera sur les terrains afin de faire quelques vérifications. Merci de votre collaboration!

ARROSAGE

L'eau potable est un enjeu important. Afin de protéger cette ressource, il est important de respecter la réglementation.

Périodes d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux et pour relever le niveau d'eau des piscines **est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, sauf entre 19h00 et 22h00 les jours suivants:**

- a) les mardis, jeudis et samedis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre pair**;
 - b) les dimanches, mercredis et vendredis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre impair**.
- Le lundi**, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins énumérées au premier alinéa **est prohibée en tout temps**.



ABATTAGE D'ARBRES EN COUR AVANT

Un permis est requis pour abattre **un arbre situé en cour avant** peu importe qu'il soit malade, mort ou nuisible. **Il n'y a pas de frais pour ce permis, mais il est bel et bien requis. Pour compléter votre demande de permis vous devez remplir le formulaire à cet effet, qui se trouve sur le site internet de la municipalité ou en personne à la Mairie.** Les contrevenants au règlement sont passibles d'une amende minimale de 500\$ et d'un montant supplémentaire de 100\$ par arbre abattu, plus les frais.



Consultez notre site internet à l'adresse suivante: rougemont.ca/politiques-et-programmes-aide-financiere/ pour connaître toutes les modalités concernant les aides financières offertes par la municipalité.

Incitation à l'activité sportive et culturelle

Chaque résident permanent âgé de 0 à 18 ans de la municipalité peut bénéficier du programme de subvention de 40 % des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 300.00 \$. (*Le hockey et le patinage artistique sont exclus puisque la subvention est appliquée à l'inscription*). Chaque résident permanent âgé de 18 ans et plus de la municipalité peut bénéficier du programme de subvention de 20 % des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 100.00 \$ de subvention par année civile seront alloué par résident.



Consultez notre site internet au www.rougemont.ca, sous l'onglet, *Aide financière et politiques municipales*, pour connaître toutes les modalités concernant les aides financières offertes par la municipalité.

Programme de subvention pour l'achat de borne électrique

La Municipalité offre une subvention qui correspond à 25 % du coût d'achat et d'installation de la borne de recharge résidentielle, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 250\$ par borne.



Programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie L'octroi de cette subvention est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage.



CAMPING TERRASSE ROUGEMONT

**FESTIVITÉS DE
LA SAINT-
JEAN-
BAPTISTE**



**23 juin
dès 18h**



Chansonnier
Feu de joie
Feux d'artifices à la noirceur

**GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS
DE ROUGEMONT DÈS 18H**

**545 LA GRANDE-CAROLINE
ROUGEMONT**



CAMPING TERRASSE
ROUGEMONT

Dans le cas d'une interdiction de feu, une autre date sera annoncée

www.rougemont.ca

JUIN 2024



YOGA - PROGRAMMATION ÉTÉ 2024

YIN YAN YOGA POUR TOUS

Le mardi à 9h00
du 25 juin au 27 septembre*

Séances posturales parfois Yin (douceur, souplesse et régénération du système nerveux) et parfois Yang (enchaînements de posture de force, de souplesse et d'équilibre). L'apprentissage des respirations yogiques permettra de nous calmer rapidement tout en augmentant notre niveau d'énergie. En fin de séance, une méditation guidée afin de retrouver l'harmonie du corps et de l'esprit.

YOGA POUR TOUS

Le mercredi à 19h00
du 26 juin au 28 septembre*

Les postures (asanas) développeront votre force, votre équilibre et votre souplesse. Le fil conducteur des séances sera la maîtrise de la respiration (pranayama). En complément, relaxation ou méditation guidée afin que vous puissiez atteindre une détente profonde du corps et de l'esprit.

*Relâche: 23, 24, 30 et 31 juillet

À la salle communautaire,
11 chemin de Marieville

Prix résident: 50\$

Prix non-résident: 60\$

Enseignante: Carole Labelle



15 participants maximum

Aucune expérience requise, 16 ans et +

Adaptations de postures proposées selon votre état du moment



Municipalité de
Rougemont

Information: 450-469-3790 #224 ou loisirs@rougemont.ca

Inscription: www.rougemont.ca sous l'onglet "Loisirs - Inscription en ligne"

Après le succès d'Acupunk du Théâtre de la Dame de Coeur au Centre des loisirs le 23 mai dernier, profitez de la pièce Victor et le cadeau des songes directement au théâtre! Avec le soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec, profitez de cette aventure pour seulement 12,00 \$ pour un laissez-passer adulte + enfant! Représentations au Théâtre de la dame de Coeur : Vendredi 5 juillet Dimanche 14 juillet

Nous avons 30 laissez-passer, alors dépêchez-vous de réserver! Les places sont limitées. Pour réserver vos places, passez chercher un billet à la bibliothèque!



Contrôle ANIMALIER SPA des Cantons

La municipalité de Rougemont a une entente avec la SPA des Cantons pour le contrôle animalier sur son territoire. Vous pouvez donc communiquer avec eux au **450-263-1117** ou visiter leur site internet au **spadescantons.com**

Quoi faire?

Si vous avez perdu un animal

Contactez la SPA des Cantons, sur les heures d'ouverture au **450-263-1117**.

Si vous trouvez un chien

Vérifier s'il a une médaille.

Si oui, il est possible de scanner le code QR de la médaille pour obtenir les coordonnées du propriétaire. Si non, communiquer avec la SPA afin qu'ils viennent récupérer le chien. Le chien doit être dans un espace restreint ou en laisse. La SPA ne se déplace pas si le chien se promène en liberté sur la rue.



Pour les chats errants

Vous devez contacter la municipalité au 450-469-3790 pour nous informer et apporter le chat errant directement aux locaux de la SPA des Cantons, sur les heures d'ouverture.

S'il y a un animal mort sur la chaussée

Sur une route numérotée: contacter le MTQ au **5-1-1** ou sur leur site internet. Sur une rue municipale: contacter la voirie au **450-469-3790 #225**

Médailles pour chien

La SPA des Cantons s'occupe de la vente de médailles. Selon le règlement municipal, chaque chien et chaque chat allant à l'extérieur est dans l'obligation d'être enregistré et de porter sa licence en tout temps. **Le paiement de la médaille est obligatoire à chaque année. Afin de renouveler votre médaille de la SPA des Cantons, vous devez enregistrer votre animal sur leur site internet au www.spadescantons.com/services/medailles** La médaille est valide 1 an/ 365 jours. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour toute question au 450-263-1117. Merci de votre collaboration!

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi	10h à 17h
Samedi	9h à 17h
Dimanche	Fermé



SPA
DES CANTONS

Adresse

SPA des Cantons
1507 principale Granby Qc J2J 0S4

www.rougemont.ca



Inauguration du prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs à Richelieu

La MRC de Rouville est fière d'annoncer l'inauguration du prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs. Situé sur l'emprise ferroviaire abandonnée entre les villes de Richelieu et de Marieville, ce nouveau tronçon de près de 8 km a été réalisé grâce à un investissement de 2,3 M\$ réparti à parts égales entre le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, auquel s'ajoute une somme de 925 000 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'une contribution de 200 000 \$ de Desjardins.

Aujourd'hui, des élu(e)s de la MRC de Rouville ont inauguré le nouveau tronçon en plantant un érable de Norvège en présence de Mme Lise Michaud, mairesse de Mercier et représentante de la couronne Sud au comité exécutif de la CMM, de M. Jean-François Roberge, député de Chambly, de Mme Audrey Bogemans, députée d'Iberville et de Desjardins. L'érable de Norvège, arbre de la famille des acéracées, est reconnu pour sa belle coloration automnale, soit le rouge et l'orangé. D'ailleurs, cette dernière est la couleur qui représente La Route des Champs.

Les travaux d'aménagement ont été effectués par Excavations Darche inc., une entreprise de Chambly.

Citations:

« La Route des Champs est un véritable attrait, tant pour les gens qui visitent les villes qu'elle traverse que pour la population locale. Parcourir cette route donne l'occasion de découvrir des paysages à couper le souffle, tout en favorisant le transport actif comme composante d'un mode de vie sain, ainsi que le dynamisme touristique et économique de notre région. Je suis fière du fait que le gouvernement du Québec ait contribué, dans le cadre de la Trame verte et bleue, au prolongement de ce réseau cyclable très apprécié des adeptes du vélo », a indiqué Mme Audrey Bogemans, députée d'Iberville.

« L'inauguration de ce nouveau tronçon de la Route des Champs est en parfaite adéquation avec notre engagement en faveur d'une mobilité durable dans le Grand Montréal. Cette initiative enrichira non seulement les options de transport des riverain-es, elle permettra aussi à l'ensemble de la population de la région métropolitaine de découvrir le secteur de façon active et plus respectueuse de l'environnement », a mentionné Mme Lise Michaud, mairesse de Mercier et représentante de la couronne Sud au comité exécutif de la CMM.

« Le prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs marque un pas de plus vers une communauté plus active et plus unie. Cette réalisation incarne notre engagement envers la mobilité durable et notre désir de créer des espaces où les citoyens peuvent se déplacer en toute sécurité, que ce soit à pied ou à vélo. C'est une affirmation de notre engagement envers un avenir où la santé, la mobilité et l'environnement se rejoignent harmonieusement. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers tous les partenaires qui ont soutenu cette initiative », a souligné M. Denis Paquin, préfet de la MRC de Rouville.



Visite historique & culturelle à Salaberry-de-Valleyfield

Mercredi le 31 juillet 2024

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population de la région à une visite du secteur historique de Valleyfield.

Voyage par autobus: départ à 8h00 du stationnement de l'église de Saint-Césaire. Le retour est prévu vers 17h00.

Le coût de l'activité est de 50\$ par personne et comprend le transport en autobus et toutes les visites guidées de la journée. Paiement à l'avance ou avant le départ le matin du 31 juillet 2024.



Musée des Deux-Rives

Voici le programme de la journée: Visites guidées de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile et du Parc Delpha-Sauvé. Dîner libre dans un restaurant du secteur. Visite guidée de MoCo: L'Étoffe d'une ville, l'exposition permanente du MUSO et visite libre d'une exposition temporaire de 150 ans de "night life".

Places limitées: Réservation obligatoire au secrétariat de la société au (450)469-2409 ou lucettelevesque@sympatico.ca

Bienvenue à tous !



42 ans de présence dans les
Quatre Lieux Société d'histoire
et de généalogie des Quatre
Lieux www.quatreliex.qc.ca



Parc Delpha-Sauvé

11 chemin
Marieville

TERRAIN DE PÉTANQUE

11, chemin de Marieville

L'équipe des travaux publics a réaménagé le terrain de pétanque, situé au 11, chemin de Marieville! Une bordure de béton a été ajoutée et les pentes du terrain ont été corrigées. De plus, vous constaterez que de la tourbe a été installée et que de la poussière de roche a été étendue, le tout afin de rendre plus agréable vos parties de pétanque!



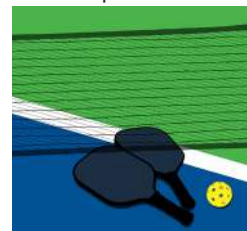
Centre
des loisirs

TERRAIN DE PICKLEBALL

270, La Grande-Caroline

Saviez-vous qu'il sera possible de jouer au Pickleball cet été sur la patinoire extérieure, située au Centre des loisirs? En effet, deux filets seront disponibles à ceux qui désirent s'adonner à cette activité pendant la saison estivale. Si vous désirez avoir plus d'informations, communiquez avec Bruno Larose, coordonnateur des loisirs, au 450-469-3790 #224 ou à loisirs@rougemont.ca.

JUIN 2024





LE GAZON NE DEVRAIT PAS ÊTRE DÉPOSÉ DANS VOTRE BAC BRUN !

Une **vaste** quantité de **gazon** est acheminée vers l'usine de biométhanisation de Varennes

- ❌ Sa teneur énergétique n'est pas suffisamment élevée pour être valorisée dans le processus de biométhanisation
- ❌ Le gazon perturbe le fonctionnement de l'usine de biométhanisation, car il est présent en quantité excessive pendant le printemps et l'été
- ❌ Le transport du gazon à l'usine de biométhanisation contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre

**Alors, où mettre
votre gazon ?**

PRATIQUEZ L'HERBICYCLAGE !

L'**herbicyclage** est une technique très simple qui consiste à laisser le gazon coupé sur votre pelouse après la tonte

- ✅ Permet d'économiser du temps
- ✅ Produit un engrais naturel à même votre pelouse
- ✅ Préserve l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- ✅ Augmente la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- ✅ Réduit les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à l'enfouissement

Ligne Info-collectes
450 693-2326 ou 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca



Collecte régulière des résidus volumineux

DU 8 AU 12 JUILLET POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

L'inscription est **obligatoire** et le formulaire est disponible au mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

Date limite d'inscription: 30 juin

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC.

Ange-Gardien
Marieville

Richelieu
Rougemont

Sainte-Angèle-de-Monnoir
Saint-Césaire

Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Paul-d'Abbotsford



infocollectes@mrcrouville.qc.ca
450 693-2326
1 833 693-2326
*Inscription sur appel, au besoin



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29



Collecte de volumineux
Semaine du 8 au 12 juin



Collecte de feuilles/chaumes
7 juin



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

Horaire estival 2024

Marieville

Du 3 avril au 26 octobre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Saint-Césaire

Du 4 avril au 30 novembre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

Mode de fonctionnement

- ▶ Vous devez présenter une **preuve de résidence**
- ▶ Le **tri des matières** apportées est obligatoire
- ▶ Déposer vos matières **aux endroits désignés** par les préposés
- ▶ Circuler **prudemment** sur le site
- ▶ Vous êtes le **seul responsable** du déchargement de vos matières
- ▶ Arriver **30 minutes avant la fermeture** du site

Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Saint-Césaire

275, route 112



MATIÈRES ACCEPTÉES



Matière granulaire
agrégats



Appareils
réfrigérants



Pneus



Appareils
électroniques et
informatiques



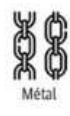
Résidus
domestiques
dangereux



Matériaux de
construction et de
démolition



Terre non
contaminée



Métal

Une liste exhaustive des matières acceptées et refusées se retrouve sur le site
Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



100% engagé dans la conciliation études travail



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435

 *À partir de 2%*

En toute connaissance

 Agence immobilière

 moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0
cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58




PLOMBERIE M. MALLET

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

 **CMMTQ**
Corporation des maîtres
plombiers du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier ProColor.
Service expert à toute épreuve

 **Clé Verte**

 **GARAGE RECOMMANDÉ**

Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



SAINT-DAMASE

GROUPE



NOUS EMBAUCHONS

- ✓ **Estimateur de mise en production**
- ✓ **Programmeur CNC**

**CONTACTEZ
NOUS**

rh@st-damase.com
<https://st-damase.com/>



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

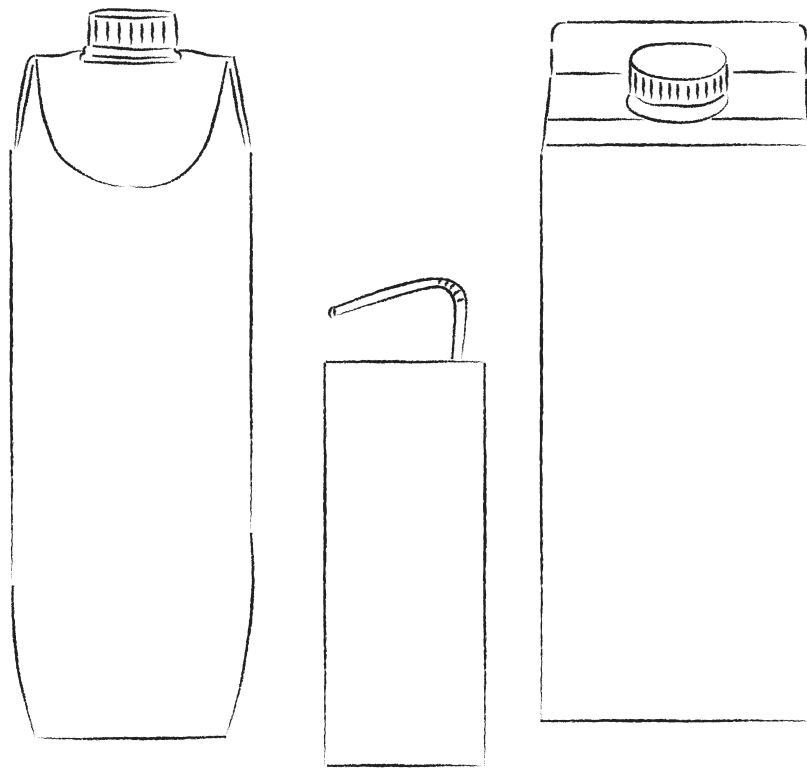
450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**

Dessinez votre jus Lassonde préféré!

SCANNEZ LE CODE QR POUR DÉCOUVRIR TOUTES
LES MARQUES DE JUS LASSONDE!





Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous
sommes maintenant à vos côtés pour
vendre, acheter et rénover l'espace
le plus important de votre vie.

desjardins.com/proprio

